



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Perpignan-Rivesaltes

Question écrite n° 19602

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur les inquiétudes des contrôleurs aériens de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes. Ces personnels dénoncent un manque d'effectifs à la tour de contrôle, mettant ainsi en péril l'avenir de cette plate-forme et, par conséquent, l'expansion économique du département des Pyrénées-Orientales. En effet, la direction de la navigation aérienne souhaite opérer une restructuration en transférant la surveillance de l'espace aérien sur le site de Montpellier. Une telle décision aurait pour conséquence l'arrêt définitif à tout développement alors que cet aéroport a la chance de bénéficier d'un immense potentiel de croissance, aujourd'hui sous-utilisé, qui peut, par une large ouverture internationale, permettre un désenclavement total du Roussillon. De plus, la spécificité du département, marquée par un environnement montagneux et la particularité des vents, induit des contraintes qui ne peuvent se gérer qu'au niveau local, au plus près des réalités. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour que Perpignan puisse conserver son espace aérien et continuer à travailler dans des conditions de sécurité maximales.

Texte de la réponse

L'ouverture des services aéroportuaires de l'aéroport de Perpignan - Rivesaltes entre 6 heures et 24 heures requiert un effectif de quatorze contrôleurs aériens qualifiés. Cela est l'effectif actuel. La direction générale de l'aviation civile étudie toutefois la possibilité de la reprise du contrôle d'approche de Perpignan par le centre de Montpellier avec pour objectif l'amélioration de la qualité du service rendu. Cette mesure permettrait d'assurer ce contrôle 24 heures sur 24, tout en offrant une qualité d'équipement optimale. Parallèlement, le contrôle local resterait assuré par la tour de contrôle de l'aérodrome de Perpignan - Rivesaltes. Si l'étude lancée en confirmait la faisabilité, la mise en oeuvre de cette opération assurerait à un moindre coût une meilleure qualité de service, tout en garantissant la pérennité du développement de cet aéroport.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19602

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4430

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7350